2° Parce que qu'il n'est pas opportun d'amnistier les condamnés pour délits politiques, quand on voit se renouveler si fréquemment les attaques contre la société.

3° Parce qu'amnistier les soldats réfractaires serait ébranler la discipline militaire.

4° Enfin parce que l'amnistie accordée aux arabes condamnés pour insurrections serait une faute politique, au dire même de la députation algérienne.

Un membre de la majorité, ajoute le rapporteur, a plaidé la cause de l'humanité, mais il a été reconnu unanimement que pour les égarés quelqu'ils soient, les pouvoirs publics resteraient seuls juges des mesures à prendre en leur faveur et que dans leur situation actuelle il suffisait d'accorder des grâces dans la plus large mesure.

REVUE DE LA PRESSE

Nous avons annoncé la mort de notre éminent confrère H. de Pène.

Son journal le *Gaulois*, paraît ce matin encadré de deuil :

« Il s'est endormi dans la paix du Seigneur, nous pouvons le dire, car ses dernières heures ont été délivrées des souffrances atroces qui le torturaient depuis quelques jours, et, avant d'entrer dans l'agonie, il avait eu le temps de regarder la mort en face, en brave homme et en homme brave qu'il était, et d'appeler à son aide, pour le grand passage, les secours de cette Eglise du Christ, qu'il ne se borna pas à défendre, mais dont il était à la fois le champion et un fils dévoué.

» De Pène, en effet, ne se contentait pas de croire. Cet écrivain royaliste, ce brillant gentilhomme, cachait, sous ses dehors mondains et élégants, l'âme et les mœurs d'un saint; nous écrivons ce mot parce que nous savons, nous qui l'entourions, qu'il n'est pas exagéré.

» Lorsque la douleur profonde que nous ressentons tous dans cette maison, où il comptait tant d'amitiés ardentes et dévouées, nous laissera le sang-froid nécessaire pour apprécier cette carrière si bien remplie, nous dirons sa vie, où les douleurs tinrent plus de place que les joies, où les succès ne contrebalancèrent pas les amertumes.

» Aujourd'hui, nous ne voulons qu'adresser un adieu à notre ami, à notre chef.

» Ce que nous saluerons surtout en lui c'est le caractère. Et dire d'un homme qu'il fut un caractère, à notre époque où les caractères sont mille fois plus rares et plus précieux que les diamants, est le plus bel éloge qu'on puisse lui adresser.

» Ce caractère se manifestait par un indéfectible attachement aux principes de sa double foi monarchique et religieuse, par la sérénité un peu hautaine et résignée de son âme et de sa parole, et par ce travail opiniâtre, acharné, infatigable, auquel il se livra pendant tant d'années, passant, sans se lasser et sans lasser personne, d'un sujet à un autre, excellant dans tous, et imprimant sur tout ce qu'il effleurait ou approfondissait la trace d'un esprit lumineux et d'un cœur honnête.

» S'il est permis de dire, sans banalité, qu'un homme ne laisse que des amis, c'est bien à de Pène qu'on peut appliquer cette formule.

» Dans le monde politique, dans le monde artistique, dans le monde littéraire, partout, la nouvelle de cette mort rapide a été accueillie avec une véritable consternation, et les oraisons funèbres les plus chaleureuses partiront d'elles-mêmes des plumes de tous nos confrères.

» Et comment ne pleurerait-on pas, dans toute la presse, cet homme qui honora à ce point notre profession, et cet ami dont jamais personne ne peut dire qu'il lui manqua jamais ! »

Les journaux conservateurs expriment aussi leurs regrets. Quant aux feuilles opportuno-radicales, elles reconnaissent, en général, le mérite du brillant journaliste qui vient de disparaître.

Le *Times* arrivé hier soir contient une bien amusante correspondance de Paris, consacrée au dîner de l'ambassade d'Autriche. A l'en croire, le dîner n'a eu aucun caractère politique ; l'invitation a été faite de la façon la plus inattendue.

« Après le dîner offert par le président au corps diplomatique, la comtesse Hoyos dit à Mme Carnot :

»Il est triste que nous ne puissions pas suivre l'exemple donné par vous, Madame. Malheureusement, le Président de la République n'accepte pas d'invitation à dîner.

»... Mais, répondit Mme Carnot, je ne sais pas pourquoi ce serait impossible. Le Président et moi accepterons avec plaisir les invitations des ambassadeurs.

»— Dans ce cas, répliqua Mme Hoyos, si vous voulez nous faire l'honneur de dîner à l'ambassade, je vous prierai d'indiquer le jour. »

Mais ce fut alors que les difficultés commencèrent au dire du correspondant du journal anglais.

« Devait-on annoncer : « M. le président de la République est servi, » ou bien : « Mme la comtesse Hoyos est servie? » On discuta longtemps et on arriva à la solution la plus naturelle, on n'annonça pas. Quant les portes de la salle à manger s'ouvrirent, l'ambassadeur s'approcha du président et le pria de donner le bras à la comtesse Hoyos : il avait fait acte de maître de maison.

» La place du président donna lieu aussi à bien des tracas, mais elle fut résolue du même coup. En offrant son bras à la comtesse Hoyos, le président se trouva en face de l'ambassadeur, qui avait à sa droite Mme Carnot. »

On a vu hier par la description de la fête, qui a été brillante, que tout a fini par s'arranger. Tout est bien qui finit bien ! C'est un Anglais qui l'a dit.

M. Ranc dit dans le *Matin* que le président du Conseil de demain sera M. Floquet lequel, dit-il, a en ce moment « le vent en poupe. »

« Oui, dit-il, M. Floquet l'aura belle pour nous tirer du gâchis où nous ont enfonrés les élections de 1885. Il trouvera le terrain déblayé des plus grosses difficultés et il arrivera au moment psychologique où les groupes sentent la nécessité d'être sages. S'il échoue, il n'aura à s'en prendre qu'à lui, car il n'aura pas à redouter, comme Gambetta, des coups de poignard dans le dos.

» On prête à Floquet l'intention de faire grand et de s'adresser, pour le choix de ses collaborateurs, aux têtes de colonne. S'il a vraiment ce dessein, on ne peut que l'approuver et l'encourager. Pourquoi ne demanderait-il pas à M. de Freycinet son concours? J'admets que M. de Freycinet, ayant été trois fois président du conseil, ayant failli être président de la République, ne veuille pas accepter une seconde place. Mais le ministère de la guerre ne serait pas une seconde place. Je n'insiste pas sur cette idée, ayant l'intention d'y revenir. Aujourd'hui je me borne à dire qu'être le directeur, le chef de la défense nationale, il y a là de quoi tenter un homme!

» Je conclus. Charles Floquet, président du conseil et ministre de l'intérieur, Freycinet à la guerre, Flourens aux affaires étrangères, Rouvier aux finances, Goblet, si l'on veut, à la justice (suis-je assez conciliant !), Spuller à l'instruction publique... il me semble que voilà un ministère qui gênerait fort la réaction et qui ferait figure devant l'étranger, il me semble que cela aurait, à l'intérieur et à l'extérieur, quelque force, quelque autorité, quelque prestige. »

Nous n'en avons pas fini avec l'affaire Wilson. Après la révocation du juge d'instruction Vigneau, voici maintenant qu'on annonce la disgrâce du procureur-général Bouchez :

« On pourrait aisément faire un parallèle entre Polichinelle et M. Wilson. Plusieurs points de comparaison s'imposent, mais je note cette supériorité tout à l'avantage du gendre de M. Grévy. Polichinelle se moque du commissaire et le rosse. M. Wilson ne bat pas seulement les magistrats qui mettent le nez dans ses affaires, mais il les bafoue et par surcroît les déshonore.

» Ce célèbre chef de filous dépasse de cent coudées les Cartouche, les Mandrin et les plus pures gloires du brigandage. Mais, homme d'initiative et de progrès, il a modifié les procédés ; il ne demande plus, comme ses devanciers, la bourse ou la vie, au coin d'un bois, il opère, armé d'une croix de la Légion d'honneur, qu'il vous appuie sur la poitrine d'un geste décidé, et le marchand de cirage le plus habitué à tout voir en noir, s'égaie au lieu de s'alarmer, accepte le bibelot et délie le cordon de sa bourse.

» Quant aux juges d'instruction qu'il a tué sous lui, on ne les compte plus ; les plus malins feignaient de ne rien comprendre à l'affaire et rendaient le dossier. Les plus grands noms du régime actuel, c'est-à-dire la plus haute pègre, se trouvaient compromis, et le juge d'instruction qui aurait commis la gaffe de produire ces noms au grand jour pouvait dire adieu à tout espoir de revêtir la robe rouge de conseiller.

» Le pauvre Vigneau a été fauché dans sa fleur, et voici maintenant qu'un des membres les plus considérables du corps judiciaire, M. le Procureur Général Bouchez, est menacé dans ses œuvres vives.

» On a trouvé généralement que ce magistrat faisait avec une maladresse trop visible tous ses efforts pour tirer d'affaires M. Wilson, son ami de longue date, et la presse le lui a dit avec une franchise confinant quelque peu à la brutalité.

. . . . . .

» Il nous paraît bien difficile, à la tournure que prennent les choses, que M. le procureur général n'aille pas suivre dans la mauvaise fortune le pauvre diable de juge d'instruction qu'il a fait pincer en flagrant délit de devoir consciencieusement rempli.

» Et vous verrez un juge d'instruction puni pour avoir fait son devoir et un procureur général châtié pour avoir méconnu le sien. Ce Wilson porte décidément la guigne, il me rappelle ces poissons torpilles qui administrent d'abominables décharges électriques à quiconque les touche.

» Mais on pourra recourir à tous les artifices d'une procédure torturée pour sauver Wilson, aux yeux de l'opinion publique ce misérable sortira de là à tout jamais déshonoré, et la magistrature républicaine aura perdu d'une façon définitive la considération des honnêtes gens. »

G. GLANEY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL

Séance du jeudi 26 janvier

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet, président.

La résidence du préfet de police à l'Hôtel-de-Ville

M. Cordier dépose un rapport sur le projet de loi fixant la résidence du préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville.

M. Achard dit que la commission a décidé qu'il y avait lieu de compléter le rapport qui ne fait aucune mention de la proposition de M. Michelin, relative à l'expropriation de l'Hôtel-de-Ville. Cette proposition a été l'objet d'une décision de la commission.

M. Cordier dit que son rapport est complet et constate le rejet de la proposition de M. Michelin par la commission.

M. le Président demande si le rapport a été soumis à la commission en ce qui concerne cette dernière question.

M. Letellier fait remarquer qu'il n'y a pas de rapport accepté par la commission, puisque ce document n'a pas été soumis en son entier à cette commission.

M. le Président dit que le rapporteur reconnaît que la dernière partie de son rapport n'a pas été soumise à la commission.

La Chambre, consultée, décide qu'il ne sera pas donné lecture du rapport.

Le dépôt du rapport est retiré et sera ultérieurement opéré.

Le budget 1888

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1888.

Mgr Freppel rappelle que la Chambre a déjà voté trois douzièmes sur le budget de 1888 et propose de voter les douzièmes restant, puis de renvoyer la discussion des réformes au budget de 1889.

M. Peytral, président de la commission du budget, répond que la commission du budget avait proposé de voter six douzièmes pour 1888 et de faire partir l'exercice financier du 1er juillet, comme on le fait dans beaucoup d'autres pays.

On pourrait donc voter trois nouveaux douzièmes et préparer les réformes fiscales pour l'exercice 1888-89. Mais si la proposition de M. Freppel avait pour objet d'ajourner ces réformes, la commission ne pourrait s'y associer.

Le vote de neuf douzièmes soulèverait d'ailleurs une grave difficulté, les trois douzièmes ont été votés sur le projet de M. Rouvier, modifié en certains points, mais ce vote n'a pas résolu la question de l'équilibre.

La commission du budget pourrait se réunir immédiatement, si la Chambre le veut, pour examiner un projet comprenant trois nouveaux douzièmes.

M. Tirard, président du conseil, dit qu'il n'est pas impossible de voter le budget avant le 1er avril. Ce serait un facheux précédent de voter tout un budget par douzièmes provisoires.

Quant à la proposition de M. Peytral, elle apporterait un changement considérable dans la comptabilité. Sans la condamner en principe, on peut trouver qu'il est bien difficile de la voter sans un examen approfondi.

M. Bourgeois (Jura) dépose une proposition tendant à voter pour 1888 le budget de 1887, avec les modifications nécessaires pour le mettre en équilibre et à appliquer à l'exercice 1889 le budget de 1888.

Mgr Freppel déclare que sa proposition a un caractère exceptionnel, justifié par l'année exceptionnelle qui a vu naître trois ministères, un président de la République et quatre projets de budget. L'orateur demande le renvoi de sa proposition à la commission du budget.

M. de Jouvencel propose de décider que l'exercice budgétaire commencera désormais au 1er juillet et finira au 30 juin.

M. Peytral déclare que la commission n'accepte pas le renvoi de la proposition de M. Freppel, mais accepterait le renvoi de celle de M. de Jouvencel.

A la suite de diverses observations M. de Jouvencel retire sa proposition. Le renvoi à la commission de la proposition de Mgr Freppel n'est pas adopté.

M. Frédéric Passy dit que personne ne conteste l'état fâcheux de nos finances et la nécessité de rétablir l'équilibre. Le rapport fait surtout ressortir que la dette flottante est de plus de 2 milliards et pèse lourdement sur la situation.

Pendant une certaine période, on ne s'est pas montré assez ménager des finances, c'est à dire de la bourse des contribuables. On s'est trop tôt laissé aller à la politique de dégrèvement ; on a voulu exécuter des plans trop grandioses de travaux publics : on a dépassé sans se rendre compte du résultat des dépenses.

On a fait des chemins de fer qu'on savait ne devoir être productifs; lourde faute, et contraire à tous les principes économiques.

La politique coloniale nous coûte 80 millions par an, et cette dépense n'est pas appelée à disparaître ou même à diminuer de sitôt. On doit aussi signaler les résultats de la politique protectionniste, et la trop grande intervention de l'Etat dans des affaires auxquelles il devrait rester étranger.

L'orateur, partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat, voudrait réaliser cette réforme loyalement, ouvertement, et de la volonté réciproque des parties contractantes. Il n'accepterait donc pas sur le budget des cultes des réductions qui seraient une violation du contrat et de tous les droits acquis.

L'orateur est favorable à la suppression des impôts sur les boissons.

Quant au privilège des bouilleurs de crû, il n'y a aucune raison de le maintenir.

Sur la question des sucres on sait que l'écart entre le rendement réel et le rendement imposé représente pour l'Etat une perte de 100 à 120 millions sans supprimer entièrement l'avantage concédé comme stimulant à la fabrication indigène, on pourrait le ramener à des proportions plus modérées.

La Chambre donne peu de place aux discussions d'affaires et beaucoup de place aux discussions dites politiques, c'est-à-dire qui intéressent les personnes et les groupes. C'est le contraire qui devrait avoir lieu.

N'abuse-t-on pas aussi de la question de cabinet ? Ne la pose-t-on pas trop souvent mal à propos? Un cabinet ne devrait se retirer qu'après un débat solennel sur la question de confiance. Des échecs individuels ne devraient jamais entraîner la retraite d'un cabinet. En agissant avec un excès de susceptibilité, on fausse le mécanisme d'un régime parlementaire.

L'orateur exprime en terminant la confiance que la France saura se dégager des difficultés présentes et retrouver une situation qui fasse envie au monde.

M. Jamais soutient la nécessité de voter les propositions budgétaires de la commission ; si elles étaient repoussées ce serait une nouvelle preuve de l'impuissance de la Chambre.

La séance est levée à 6 h. 20 et renvoyée à samedi.

NOUVELLES DU JOUR

Convocations d'électeurs pour la nomination de neuf députés

Paris, 26 janv., 10 h. 55. — L'*Officiel* publie une note annonçant que les électeurs du département de la Côte-d'Or sont convoqués pour le 26 février, afin d'élire un député en remplacement de M. Carnot.

Sont convoqués pour la même date : Les électeurs du département de la Loire, pour élire deux députés; ceux du Loiret, pour élire deux députés ; ceux des Hautes-Alpes pour élire un député; ceux du Maine-et-Loire, pour élire un député; ceux de la Marne, pour élire un député, et ceux de la Haute-Marne, pour élire un député.

La Chambre de commerce de Lyon et le traité franco-italien

Lyon, 26 janvier. — La chambre de commerce de Lyon, vivement émue par les dépêches qui annoncent la rupture des négociations commerciales avec l'Italie, vient de décider, dans sa séance d'aujourd'hui, l'envoi, à Paris, d'une délégation composée de son président M. Sévène, et de son vice-président M. Aynard.

M. Jules Cambon, préfet du Rhône, présent à cette séance, a bien voulu se joindre à la délégation qui a pour mission d'appeler l'attention du gouvernement sur le danger que ferait courir non seulement aux fabriques lyonnaises, mais à toutes les industries françaises, l'application du tarif général italien à partir du premier mars prochain.

Les ouvriers italiens en France. — Une question à la Chambre italienne

Rome, 26 janvier. — A la Chambre, M. Rubichi a questionné M. Crispi sur la situation faite en France, aux ouvriers italiens et a donné lecture de divers télégrammes.

M. Crispi a répondu qu'il n'a reçu aucune communication officielle se rapportant aux faits relevés par M. Rubichi.

La presse française a soulevé une grave question, mais le gouvernement a résisté aux invitations des journaux hostiles à l'Italie.

L'interrogatoire de M. Wilson

Paris, 27 janvier, 12 h. 18. — L'interrogatoire que M. Atthalin a fait subir aujourd'hui à M. Wilson n'a donné aucun résultat appréciable.

Il sera entendu à nouveau, demain, contradictoirement avec Mme Ratazzi.

Cette dernière aurait été amenée dit-on, à rétracter tous les projets anti-wilsonniens qui lui ont été prêtés par les journaux.

Les dépenses militaires en Allemagne

Berlin, 26 janvier. — La commission de la loi militaire s'est réunie aujourd'hui.

Le ministre de la guerre a communiqué à la commission le chiffre total des dépenses que nécessite cette loi ; ce chiffre est d'environ 280 millions ; il s'agit d'une dépense dont une faible partie seulement sera transformée en dépense permanente ; celle-ci comprendra : l'intérêt de la somme totale, l'augmentation du service des bureaux et d'entretien des bâtiments nouveaux à construire.

Le ministre ne peut déclarer que cette somme sera la dernière qu'il réclamera pour les besoins militaires, attendu qu'à son vif regret il n'a pas eu le bonheur d'être écouté lorsqu'il a fait une déclaration en ce sens au printemps dernier.

Pour des raisons d'ordre militaire, le ministre a refusé de donner d'autres détails

Les mesures militaires en Russie

Paris, 26 janvier, 10 h. 55. — Une dépêche de Saint-Pétersbourg, communiquée au *Courrier du soir*, affirme que l'empereur de Russie autorise la mise a exécution des mesures arrêtées par le ministre de la guerre, en vue de la mobilisation et approuve le choix du généralissime et des commandants de corps d'armée qui ont dû être nommés aujourd'hui.

Une conspiration à Andrinople

Cologne, 26 janvier. — Suivant une dépêche adressée de Sofia à la *Gazette de Cologne*, le gouvernement turc aurait découvert, à Andrinople, une conspiration de bulgares et de monténégrins ayant pour but d'organiser une insurrection dans la Roumélie Orientale.

Les chefs de ce complot et un grand nombre de leurs complices auraient été arrêtés.

L'agitation en Bulgarie

Sofia, 27 janvier. — A Sofia, ordre a été donné de fusiller tous les individus pris les armes à la main.

Les droits d'entrée sur les sucres en Italie

Rome, 26 janvier. — La Chambre a approuvé, par 135 voix contre 90, le projet d'augmentation des droits d'entrée sur les sucres et les glucoses.

Les cris et manifestations sur la voie publique

Paris, 26 janvier. — La commission chargée d'examiner la proposition de M. Lefèvre-Pontalis concernant les cris et manifestations sur la voie publique, s'est constituée et a nommé président, M. Noblot ; secrétaire, M. Vernière.

Sept membres sur onze sont favorables à la proposition.

La commission entendra lundi M. Lefèvre-Pontalis. A cette proposition. M. Mérillon a présenté le contre-projet suivant :

« Art. 1er. — Seront punis d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 100 à 4,000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement tous cris ou chants séditieux proférés sur la voie ou dans les lieux publics et toute manifestation séditieuse faite publiquement.

» Art, 2. — Est séditieuse la manifestation qui, par des cris ou des chants, des drapeaux, symboles ou emblèmes, des placards ou affiches, provoque soit au rétablissement de la monarchie, soit au renversement de la République ou des pouvoirs institués par elle.

» Art. 3. — Seront considérés comme séditieux en tout temps les manifestes ou déclarations signées des personnes visées par la loi du 22 juin 1886 ou les décrets rendus en exécution de cette loi. (Décret de l'expulsion des princes.)

Toute publication de ces manifestes ou déclarations par quelque moyen que ce soit sera puni des peines portées à l'article 1er.

» Art. 14. — Les journaux, placards et affiches vendus sur la voie publique ne pourront être annoncés que par leurs titres. Aucun titre contenant des imputations ou expressions injurieuses ne pourra être annoncé sur la voie publique. Les infractions aux dispositions qui précèdent seront punis d'un emprisonnement de 6 jours à un mois et d'une amende de 15 à 500 francs.

» Article 5. — Les délits prévus et punis par la présente loi seront déférés à la police correctionnelle. »

Les mineurs de Terre Noire et le citoyen député Laur

Paris, 26 janvier. — M. Laur a reçu aujourd'hui de la chambre syndicale des mineurs de Terre-Noire une lettre signée des citoyens Chermoz et Tenaz — ce dernier président — une lettre où il est dit : « Soyez, citoyen député, notre interprète auprès du groupe ouvrier, pour nos légitimes revendications. Appuyez la proposition de la paie hebdomadaire.

Nos griefs, les voici : Jusqu'à ce jour nous ne sommes pas en grève, nous réclamons les salaires de novembre et décembre 1887 avant de reprendre le travail.

Actuellement toutes les usines sont arrêtées.

Le citoyen Laur a soumis cette missive au groupe ouvrier. Il a été décidé que lorsque serait déposé le projet tendant à établir la paie par huitaine, le citoyen Basly demanderait l'urgence.

Le traité de commerce franco-italien

On annonce de Rome que le rappel de MM. Teisserenc de Bort et Marie, bien que prévu, a produit une impression profonde. On sent que le gouvernement se laisse décidément trop dominer par l'influence allemande. Le concert d'opinion à ce sujet est si manifeste que le gouvernement s'en est ému. Et M. Crispi a fait demander, hier, vers 3 heures, à M. de Mouy de vouloir bien continuer les négociations.

A la suite de cette démarche, les délégués français ont consenti à rester à Rome un jour de plus, mais le gouvernement de Paris n'a pas contremandé son ordre de rappel. Les délégués partiront ce soir ou demain matin, s'ils n'ont pas reçu d'ici là des propositions qui leur permettraient de demander à M. Flourens l'autorisation de reprendre les pourparlers.

Notre ambassadeur au Quirinal

L'*Agence Havas* s'inscrit en faux contre la nouvelle de certains journaux italiens que le gouvernement français ait songé à rappeler M. de Mouy.

L'Union des gauches

Paris, 26 janvier. — C'est M. Rouvier qui a été nommé président de l'union des gauches. MM. Cavaignac et Marty ont été nommés vice-présidents, MM. Hurard et Mennesson, secrétaires. C'est sur les vives instances des partisans de M. Rouvier, et, paraît-il, non sans difficulté, que M. Proust a renoncé à poser sa candidature, renonciation faite par la lettre adressée par M. Proust à M. Arène, et qu'a reproduite la *République française*.

Les incidents de frontière

Paris, 26 janvier. — M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a eu hier un entretien avec M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, relativement aux mesures à prendre d'accord entre les deux gouvernements pour éviter le retour des incidents de frontière.

MM. Bouchez et Levaillant

Paris, 26 janvier. — Les ministres se sont surtout occupés des faits reprochés à M. Bouchez, procureur général, et à M. Levaillant, directeur de la sûreté.

Les membres du gouvernement seraient, paraît-il, peu disposés à couvrir ces personnages et n'hésiteraient pas à prendre contre eux telles mesures qu'il incomberait au cas où ceux-ci ne parviendraient pas à se justifier des accusations dirigées contre eux.

Un bref de Léon XIII

Rome, 26 janvier. — Le Pape vient de publier un Bref ordonnant aux évêques du monde entier de faire une quête, le Vendredi-Saint, en faveur de la custodie des Franciscains en Terre-Sainte.

Le custode de Terre-Sainte nouvellement élu, Jacques de Castelmadama, part aujourd'hui pour Jérusalem.

M. Flores, envoyé extraordinaire de la République de l'Equateur, a arrêté avec le Vatican les bases d'un concordat.

Ce soir, arrivent l'évêque des Trèves et l'archevêque de Cologne.

Projets de voyage de l'empereur Guillaume

On télégraphie de Berlin à la *France* que l'empereur Guillaume a manifesté l'intention de quitter Berlin dès l'approche des premiers jours du printemps.

Il est possible que le vieux souverain se rende dans le Tyrol pour s'y rencontrer avec le Kronprinz. Plusieurs fois en effet l'empereur a manifesté l'intention de faire ce voyage qui s'accomplirait, paraît-il, vers la fin de février.

Rixe entre matelots allemands et français à Galata

Avant-hier, quatre matelots du stationnaire français *Pétrel* étaient attablés dans un café-concert de Galata, en face d'eux, à une autre table, se trouvaient quatre matelots du stationnaire allemand.

Une altercation eut lieu entre les deux partis.

Un marin français nommé Seban, reçut un coup de bâton qui lui fendit la tête. Trois marins du stationnaire russe prirent fait et cause pour le Français.

La grève de Bessèges

Bessèges, 26 janvier. — Les ouvriers n'ont pas arrêté leur travail. On espère que, dans quelques jours, la situation s'améliorera.

Par mesure de prudence, le sous-préfet, l'ingénieur en chef et de brigades de gendarmerie sont arrivés à Besseges.

Troubles à la Havane

New-York, 26 janvier. — Des dépêches de Keywest, publiées par les journaux de New-York, portent qu'il règne une grande surexcitation des esprits à la Havane depuis une dizaine de jours, à la suite d'actes arbitraires de fonctionnaires.

Le journal qui a dénoncé ces actes aurait été supprimé. On aurait supprimé de même des télégrammes de protestations adressés au gouvernement espagnol.

On signale plusieurs assassinats et de nombreux vols commis à la Havane et à Cardenas.

Suicide d'un maire opportuniste

Paris, 26 janvier. — M. Auffred, maire opportuniste de la commune de Plongouven, s'est suicidé.

Le préfet du Finistère en télégraphiant cette nouvelle au ministre de l'intérieur, croit que des difficultés financières dans la gestion de la municipalité ont amené cette catastrophe.

Le vol au ministère des finances

La police a fini par découvrir tous les complices du vol au ministère des finances; ils sont au nombre de douze.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Exposition de Melbourne en 1888

Le gouvernement français vient de décider la participation officielle de la France à l'exposition internationale seculaire qui doit s'ouvrir à Melbourne (Australie) le 1er août 1888, et a confié les fonctions de commissaire général au Consul de France à Melbourne.

A la suite d'une entente avec le gouvernement français et le gouvernement de Victoria, le délai pour la production des demandes d'admission présentées par les exposants français a été prorogé du 1er janvier au 1er mars 1888. Ces demandes devront être adressées le plus tôt possible au Ministère du Commerce et de l'Industrie (direction du personnel et de l'enseignement technique, bureau du personnel et du secrétariat, 80, rue de Varenne); elles devront être écrites très lisiblement sur de formules spéciales, qui sont déposées au ministère du commerce et de l'industrie et qui seront envoyées par la poste aux personnes qui en feront la demande.

Les industriels français qui auraient déjà adressé directement leurs demandes d'admission, soit aux commissaires exécutifs de l'exposition à Melbourne, soit à l'agent général du gouvernement de Victoria, à Londres, devront faire parvenir sans retard des *duplicata* de ces demandes au ministère du commerce et de l'Industrie (direction du personnel et de l'enseignement technique, bureau du personnel et du secrétariat, 80, rue de Varenne).

Voici quelques autres dipositions de l'arrêté pris par le ministre du commerce, au sujet de la participation française à cette exposition :

« Art. 4. — Le 29 février, la liste des demandes sera définitivement close.

» Avant le 20 mars, les intéressés seront officiellement avisés des décisions prises à leur égard par le jury d'admission.

» Art. 6. — L'emplacement sera fourni gratuitement aux exposants dans les bâtiments de l'exposition.

» Les produits destinés à l'exposition seront admis en franchise de droits de douanes, mais resteront assujettis aux déclarations d'entrée.

» Art. 7. — Les exposants auront à leur charge tous les frais de transport, d'assurance, de réception, de déballage, d'installation, etc.

» Ils bénéficieront des réductions de tarif consenties à la demande du ministre du commerce et de l'industrie, par les compagnies des chemins de fer français et par la compagnie des messageries maritimes.

» Art. 8. — Tous les produits destinés à l'exposition devront être parvenus à Melbourne, dans l'enceinte de l'exposition, et à l'adresse du consul de France à Melbourne, commissaire général, *au plus tard le 12 juin 1888*.

» Art. 9. — Le commissaire général se concertera avec les commissaires exécutifs de l'exposition, afin qu'une surveillance rigoureuse soit organisée contre le vol.

» Le commissariat général ne sera, en aucune façon responsable des pertes occasionnées par suite de vols ou d'incendies, ni de dégâts ou dommages quelconques.

» Les exposants trouveront toutes facilités auprès du commissariat général pour assurer à leurs frais leurs marchandises.

» Art. 10. — Les exposants auront la faculté de confier à des représentants le soin d'installer, d'entretenir et de vendre leurs produits, mais ces représentants n'auront aucun caractère officiel.

» Les exposants sont invités à faire connaître au ministre du commerce et de l'industrie les noms et qualités des personnes qu'ils auraient choisies pour les représenter.

» Art. 12. — Les objets exposés qui seront vendus ne pourront être livrés aux acheteurs qu'après la clôture de l'exposition.

» Des autorisations spéciales pour la vente et la livraison des articles fabriqués à l'exposition pourront être accordées par les commissaires exécutifs :

» Art. 14. — Un jury international sera chargé de juger les produits.

» Les récompenses auront pour bases les rapports écrits adoptés par les jurés. Elles consisteront en médailles d'or, d'argent et de bronze et en certificats de mentions honorables. »

Voici la classification adoptée pour les textiles :

GROUPE V.

Tissus, habillement et accessoires

Classe 28. Fils et tissus de coton.
» 29. Fils et tissus de lin, de chanvre, etc.
» 30. Fils et tissus de laine peignée.
» 31 Fils et tissus de laine cardée.
» 32. Soie et tissus de soie.
» 33. Châles.
» 35. Dentelles, tulles, broderies, passementeries.
» Bonneterie, lingerie et accessoires de l'habillement.
» 36. Vêtements pour les deux sexes.

Laines

ANVERS, 26 janvier.

Il a été traité 77 balles de laine de La Plata, en suint et 26 b. d'Australie dito.

Cote officielle : Laines en suint février prix moyen fr. 1.41 ; sur mars fr. 1.41 ; sur avril fr. 1.37 1/2 ; sur mai en moyenne fr. 1 39 1/2 ; sur juin fr. 1.40; sur juillet fr. 1.40 1/2 ; sur août fr 1.41, sur sep fr. 1 41 1/2 ; sur oct. fr. 1.42, sur nov. fr. 1.42 1/2, sur déc. fr. 1.42.

Peignés français de Plata sur mars fr. 4.85 ; sur avril fr. 4 87 1/2 ; sur mai fr. 4.87 1/2.

Peignés allemands d'Australie sur mai fr. 5.65.

Peignés allemands de La Plata sur mars fr. 5.02 1/2; sur avril fr. 5.05; sur mai fr. 5 02 1/2.

A la quatrième séance des enchères de laines il a été offert 1.943 balles, dont 1.334 b. ont été vendues. Choix passable. Bonne animation. Prix fermes.

LE HAVRE, 26 janvier.

Il a été traité 43 balles de laine de Buenos-Ayres, en suint, à fr. 157.50 les 100 kil.

Voici le cours du terme, affiché par la Caisse de liquidation : sur février 1888 fr. 152, sur mars 153.50, sur avril 154, sur mai 154.50, sur juin 155, sur juillet 155.50, sur août 156, sur septembre 156.50.

MARSEILLE, 25 janvier.

On a vendu 57 balles de laine Khorassan, deuxième tonte B, a fr. 140.

BUENOS-AYRES, 23 janvier.

Nos précédentes prévisions se réalisent en tous points. Malgré la baisse de l'or, les transactions ont repris une plus grande importance et toutes les affaires se sont traitées aux prix pleins. L'activité du marché a porté aussi bien sur les produits de la nouvelle que de l'ancienne tonte dont les existences se trouvent aujourd'hui à peu près épuisées. C'est pour les manufactures du Nord de la France que s'est faite la moyenne partie des achats opérés pendant la quinzaine.

Entrées générales de cette tonte 33.500 balles, dont 20.000 balles vendues, contre l'an dernier à pareille époque, 45.000 balles d'entrées, dont 34.500 balles vendues.

Exportation des laines depuis le 1er octobre 1886 jusqu'au 15 décembre dernier :

	1886	1887
France. . . .	1.530 balles	2 687
Belgique . . .	2.148 »	1.822
Angleterre . .	61 »	1.940
Allemagne . .	288 »	381
Italie	2 »	257

Situation Météorologique. — Paris, 26 janvier. — Une baisse brusque du baromètre s'est produite, hier, sur la mer du Nord; elle atteint ce matin, 18 mm au Helder. Une forte bourrasque venue du Nord-Ouest existe sur le Danemarck (Pano 747 mm); celle de Finlande disparaît dans l'Est. Le vent est violent du Sud-Ouest sur le nord de l'Allemagne, d'entre Sud-Ouest et Nord-Ouest sur la Manche et du Nord-Ouest sur les côtes occidentales des Iles-Britniques. Des pluies sont tombées sur le nord et le nord-ouest de l'Europe.

La température baisse en France. Le thermomètre marquait ce matin : — 17 degrés à Moscou, — 6 à Berne, — 3 à Lyon, Clermont, 2 à Paris, 5 à Nice et 13 à Alger.

En France, quelques pluies sont probables dans le Nord ; ailleurs, le temps va rester beau; la température va s'abaisser — A Paris, hier, ciel couvert, brumeux; éclaircies ce matin.

Minima de température : 1 degré 3; moyenne d'hier : — 1 degré 0.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le viaduc de la rue des Arts. — Il était devenu nécessaire depuis bien longtemps de réunir les deux tronçons de la rue des Arts par une ouverture à pratiquer sous les voies de la ligne du chemin de fer. On sait que l'Administration municipale, à la suite d'un vote du Conseil, a pris des mesures pour qu'un viaduc, avec pont métallique, fût construit et reliât ainsi les deux tronçons de cette rue.

Elle s'est entendue à ce sujet, avec la Compagnie du Nord. Une convention a été passée entre les deux parties et a été communiquée à la Préfecture du Nord, qui l'a transmise au ministère. Dès que celui-ci l'aura renvoyée avec son approbation, les travaux commenceront. Il est probable qu'ils pourront être entrepris à la même époque que ceux du pont Saint-Vincent de Paul, c'est à dire au commencement du printemps.

FEUILLETON DU 28 JANVIER. — 7 —

LE ROMAN
D'UN
JEUNE HOMME PAUVRE

PAR OCTAVE FEUILLET

(SUITE)

Est-ce moi qui l'ai ruiné, ton Maxime ? Eh bien ! qu'est-ce que tu me chantes alors ? S'il se tue, on l'enterrera, quoi !

— Je te dis, Vauberger, a repris la femme que ça t'aurait fendu le cœur si tu l'avais vu avaler sa carafe... Et si je croyais, vois-tu, que tu penses ce que tu dis, quand tu dis nonchalamment, comme un acteur : « S'il se tue, on l'enterrera !...» Mais je ne le crois pas, parce qu'au fond tu es un brave homme, quoique tu n'aimes pas à être dérangé de tes habitudes... Songes donc, Vauberger, manger de feu et de pain ! Un garçon qui a été nourri toute sa vie avec du blanc-manger et élevé dans les fourrures comme un pauvre chat chéri! Ce n'est pas une honte et une indignité ça, et ce n'est pas un drôle de gouvernement que ton gouvernement qui permet des choses pareilles !

— Mais ça ne regarde pas du tout le gouvernement, a répondu avec assez de raison M. Vauberger... Et puis, tu te trompes, je te dis... il n'en est pas là... il ne manque pas de pain. C'est impossible !

— Eh bien ! Vauberger, je vais te dire tout : je l'ai suivi, je l'ai espionné, là, et je l'ai fait espionner par Edouard ; eh bien ! je suis sûre qu'il n'a pas dîné hier, qu'il n'a pas déjeuné ce matin, et comme j'ai fouillé dans toutes ses poches et dans tous ses tiroirs, et qu'il n'y reste pas un rouge liard, bien certainement il n'aura pas dîner aujourd'hui, car il est trop fier pour aller mendier un dîner...

— Eh bien ! tant pis pour lui ! Quand on est pauvre, il ne faut pas être fier, a dit l'honorable concierge, qui m'a paru en cette circonstance exprimer les sentiments d'un portier.

J'avais assez de ce dialogue ; j'y ai mis fin brusquement en ouvrant la porte de la loge, et en demandant une lumière à M. Vauberger qui n'aurait pas été plus consterné, je crois, si je lui avais demandé sa tête. Malgré tout le désir que j'avais de faire bonne contenance devant ces gens, il m'a été impossible